



## ELECTION CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Parce qu'il n'est jamais trop tôt pour **prendre une part active dans la vie de la commune**, parce que la démocratie s'apprend dès le plus jeune âge, parce que nous considérons **les enfants comme des citoyens à part entière**, nous avons souhaité les impliquer dans l'action citoyenne afin qu'ils s'interrogent et qu'ils questionnent les plus « grands », parce **qu'ils seront les acteurs et décideurs de demain**, c'est dans cet esprit que la municipalité a souhaité mettre en place ce **Conseil Municipal des Jeunes**.

Le Conseil Municipal des Jeunes est composé de **16 conseillers de CM1 et de CM2** élus pour un mandat jusqu'à la fin de la 6<sup>ème</sup>. Créé en 2015, **il est un espace d'exercice de la citoyenneté, de démocratie et de laïcité pour les enfants**.

C'est une instance consultative qui permet de former de jeunes citoyens responsables. Le CMJ permet aux enfants d'exprimer leur point de vue, confronter leurs opinions, faire connaître leurs idées et participer de façon active à la vie de leur commune.

Le Conseil Municipal permettra aux jeunes élus, d'une part, **d'être acteur et représenter leurs camarades** et d'autre part, de **découvrir, apprendre** et prendre part aux **réflexions et aux projets municipaux qui concernent la jeunesse** et l'avenir de leur commune.

Ces élections auront lieu **le vendredi 24 mars après-midi** au sein de votre école et permettront à 13 élèves, issus des classes de CM1 et de CM2 des 2 établissements scolaires ou des élèves résidants sur la commune et scolarisés à l'extérieur d'être élus.

Vous pourrez consulter prochainement les premières informations sur l'organisation de ces élections sur le site internet de la commune : <http://www.montfort-le-gesnois.fr>

Vous souhaitez en savoir plus laissez-nous un message à : [cmj@montfortlegesnois.fr](mailto:cmj@montfortlegesnois.fr).

